

choses vues

du 01/08/2003 au 31/08/2003

Un exemplaire de rentrée, avec différents niveaux, pour que chacun puisse adapter sa lecture à son humeur.

Des « points de vue », c'est nouveau, dont l'un présente l'originalité de ne pas donner d'explications économiques ou sociologiques à la situation des « jeunes » mais qui se demande ce qu'ont fait, ou pas, leurs aînés, pour que l'on en arrive là et nous avons trouvé cette démarche tout à fait salubre. Car enfin nous y participons tous à cette société, non ?

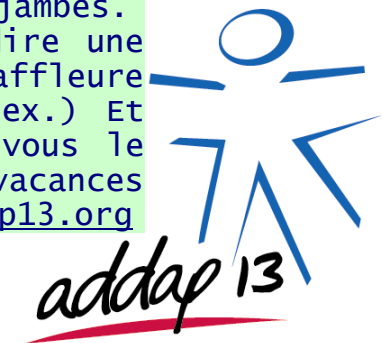
Pourquoi les travailleurs sociaux ne se sentent pas reconnus, un joli article, qui peut mettre du baume au cœur de beaucoup, être discuté, réfuté aussi bien sûr. Intéressant.

Des points sur la prévention spécialisée en particulier (CTPS), qui apprennent et situent des choses, concrètes et plus théoriques, mais toujours claires ; se remettre dans le bain par le biais de la réflexion, pourquoi pas, rompre la routine dès l'arrivée ?

Pour ceux qui vraiment ont du mal à s'y remettre : un panorama d'informations, de brèves, de petites choses pour une mise en jambes.

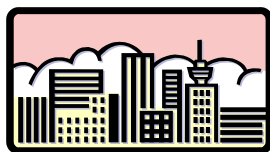
Un coup de cœur enfin pour la prévention précoce, se dire une fois de plus que le travail social est... précieux. Cela affleure d'ailleurs dans d'autres articles (cf. SDF et canicule par ex.) Et oui nous le pensons profondément. Une bonne rentrée ? Nous vous le souhaitons bien sincèrement sans oublier ceux pour qui les vacances sont déjà loin.

genevieve.casanova@addap13.org



éduquer dans la rue

revue de presse



[Retour Sommaire Général](#)

société

Situation des prisons, principe de l'encellulement individuel...	P 5
Permis de conduire à vie remplacé par un probatoire	
Point de vue : pourquoi les jeunes se replient sur eux-mêmes	P 6
Point de vue : tolérance zéro, intolérance totale	
La loi sur le racolage : 1° bilan	P 7
Comment évaluer l'action policière : colloque européen	
Etude Insee sur les revenus des Français	P 8
Un point sur la réglementation des raves	

travail social

Le social, la reconnaissance, le travail invisible	P 8
Rendre effectif le droit de aux vacances	P 9
La loi et le secret professionnel	
Médiation sociale	P 10
Entretien avec le président du CTPS	
Caractère supplétif de l'intervention prévention spécialisée ...	P 11
Prévention spécialisée et décentralisation	
Synthèse sur l'adolescence en crise	
France terre d'Asile et les mineurs étrangers isolés	P 12
Violences conjugales	
Expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration	P 13
L'ANAFE réagit aux propositions pour les mineurs isolés	
Insertion des sourds : un café pour l'autonomie	
SDF et canicule	P 14

législation

Les bourses de collège	P 14
------------------------------	------



[Retour Sommaire Général](#)

emploi

CIVIS : « activités d'utilité sociale », précisions P 14
Gestion du dispositif emplois-jeunes P 15
Accueils missions locales 2001
Le taux de chômage se rapproche de 10 %

logement

santé

scolarité

« Déménagement » en prévision de la rentrée scolaire P 16
Programme illettrisme 2003
Evaluation de la semaine de 4 jours
Afflux de demandes d'inscription dans le privé P 17
Revenir aux redoublements précoces dans le primaire ?



[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

Le site Internet de l'addap13 P 17
Les 33 premiers « juges de proximité »
UNASEA et centres fermés P 18
CNV et maisons de la justice et du droit
Union Européenne et politique de l'emploi de la France
Réseau Européen et Plan de la France pour l'inclusion

brèves

Doublment des places de rétention des étrangers P 19
Nouvelle carte commissariats et gendarmeries
Accès aux origines personnelles
Interpellation concernant SOS-Racaille

coups de cœur

Accompagner les mères le plus tôt possible P 20

société

Trois ans après son adoption, le principe de l'encellulement individuel est remis en cause

(Le Monde-/07/03) Réf. :0547-août/03-11-LM



Toute une page sur les prisons, où l'on apprend beaucoup de choses, alors que le contexte de surpopulation est, lui, bien connu.

- En 2000 deux rapports parlementaires dénoncent la situation dans les prisons : « humiliante pour la République », et « indigne de la patrie des droits de l'homme ». C'est l'époque du livre de Véronique Vasseur (médecin à la Santé)
- La loi du 15/06/00 sur la présomption d'innocence prévoit la règle l'encellulement individuel des personnes placées en détention provisoire : application à compte du 15/06/03
- Dans la loi du 13/06/03 (sécurité routière), le gouvernement a fait passer un article qui permet d'y déroger « quand le détenu en fait la demande, ou en raison sa personnalité, ou lorsque l'organisation du travail ou de la formation professionnelle ou scolaire l'impose, ou lorsque la distribution intérieure des maisons d'arrêt ou le nombre des détenus présents l'exige »
- Ainsi, analyse le Conseil National des Barreaux, les autorités publiques seront en mesure d'appliquer la loi.
- Le garde des sceaux répond à ses détracteurs le gouvernement précédent « avait pris un engagement intenable » « Je ne peux admettre une contrainte quantitative de place, car les magistrats doivent être libres de pouvoir

incarcérer les personnes sans tenir compte des capacités d'accueil dans les prisons »

La situation dans les prisons est « explosive » selon les surveillants

- Les maisons d'arrêt ont un taux d'occupation moyen de 140 % : en 2 ans on est passé de 115 à 124.5 % d'occupation moyenne dans les prisons
- L'administration fait valoir que cet été il y a 800 de plus que l'été dernier, et que 600 seront livrées d'ici à la fin 2003. « La situation n'est pas plus explosive aujourd'hui qu'hier »
- Le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice précise : « La politique du gouvernement précédent était tournée vers le détenu. Pour nous, la priorité est la sécurité. Ensuite viennent l'insertion, puis le confort du détenu »
- La part de détenus dans la population globale est 99 pour 100 000 hab (contre 135) en Angleterre par ex. Mais elle ne cesse d'augmenter
- Le Conseil national des barreaux « nous avons une politique pénale à l'américaine sans en avoir les moyens : on va droit dans le mur »
- La chancellerie dit qu'on ne peut faire sérieusement de prévisions statistiques mais avocats, magistrats et chercheurs sont unanimes à pronostiquer une poursuite de l'augmentation « le système est tout entier orienté vers l'incarcération » (Syndicat de la magistrature, gauche)
- « L'Etat a la population carcérale qu'il veut », dit un chercheur du CNRS. Entre 1996 et 2001 les effectifs avaient diminué et la croissance a été de 14 % entre 09/01 et 09/02.
- A noter que l'Observatoire international des prisons a encouragé les détenus à écrire sur leur situations. Lettres envoyés aux avocats.
- Des plaintes contre X. sont déposées au titre de l'art. 225-14 du code pénal (5 ans de prison et 150 000 € d'amende) pour « soumettre une personne, dont la vulnérabilité ou l'état de

dépendance sont apparents ou connus de l'auteur, à des conditions de travail ou d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine »

Retour Sommaire Général

Le permis à vie remplacé par un permis probatoire

(Le Monde-29/07/03) Réf. :0543-août/03-11-LM



La nouvelle loi dans son ensemble, clairement exposée. Concerne une partie de votre public et puis des informations, que nous donnons succinctement. Toujours bon à savoir

- La loi a été adoptée le 05/06.
- 750 000 personnes obtiennent le permis chaque année et il s'agit de les responsabiliser
- Ce qui ne change pas : macaron A, et vitesses limitées pendant deux ans
- Ce qui change à partir du 01/03/04 : capital de départ de 6 points et à l'issue de 3 ans, acquisition des 12 si aucune infraction
- En cas de perte de 3 points, la période probatoire repart à zéro à partir de la dernière infraction
- Si on retire entre 3 et 5 points, il faut suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière (2 jours, 230 €) : 4 points maxi seront regagnés
- On peut perdre les 6 points en une seule fois : il faut alors tout, passés 6 mois et un examen médical et psychologique.

Le taux de réussite au code de la route a chuté de 50 %

- Nouvel examen depuis 3 ans
- Désormais on juge les connaissances mais aussi le comportement du candidat

- De plus le quota de places attribué à chaque auto-école dépend du taux de réussite et du nombre de premières présentations à la conduite
- « Ce système peut amener des auto-écoles à pratiquer une forme de discrimination » On ne présentera pas les personnes les plus fragiles, difficultés de langues etc. Le ministère fait valoir la possibilité de passer l'examen avec un traducteur.

Le nouveau parcours d'obstacles du permis de conduire

- Entre 1 et 2 mois d'attente sont nécessaires pour la première présentation à la conduite. 4 à 6 mois ensuite en cas d'échec
- Les pronostics ne sont pas bons pour cette question.
- Les directives européennes demandent un examen plus long (35 m) ; manque structurel d'inspecteurs ; augmentation du nombre de candidats (suppression du service militaire)
- Pendant les attentes, il faut prendre des leçons pour s'entretenir (30 à 40 € l'heure), sans compter les frais d'inscription dans l'école en cas d'échec
- Ce sont parfois des occasions d'emploi qui sont perdues
- L'ECF réfléchit à des extensions de la formule conduite accompagnée. A noter que de toute façon ce type de dispositif concerne plutôt les catégories socialement favorisées de la population

[Retour Sommaire Général](#)

Courrier : on a laissé trop de jeunes sombrer dans la haine et le repli

J'avoue ma faute : René Badache

(Libération-26/07/03) Réf. :0541- août/03-11-Libé



Attention, c'est un « Point de vue », avec les caractéristiques du genre. Nous mentionnons également que l'on nous a fait passer cet article et c'est toujours un bonheur. Nous l'avons apprécié ce cri du cœur, parce que la recherche des causes ne se résume pas à une analyse socio-économique mais plutôt à des interrogations générationnelles. Comment les aînés de ces enfants d'aujourd'hui ont-ils géré l'autorité, etc. Cela change des explications strictement techniques, même si l'on n'est pas toujours d'accord avec ce qui est dit bien sûr.

- Dans les années 70 il paraissait incongru, voire drôle d'imaginer des jeunes sur des positions autoritaires face à des parents issus de 68. Aujourd'hui on voit des actes racistes ...etc. avec auteurs et victimes de plus en plus jeunes
- Ces jeunes sont sur une logique de repli ; dans les banlieues boucs émissaires traditionnels (femmes, juifs homosexuels)
- La génération issue de 68 a été prise entre des parents qui réprimaient toute activité sexuelle et des jeunes qui assimilent aujourd'hui les femmes qui « couchent » à des putes
- En stigmatisant les jeunes, on traite les symptômes plutôt que les causes :
- Nous avons abandonné cette génération au libéralisme, à la télévision, à la télévision, à la normalité : pourquoi s'étonner avec cela que la démocratie ne soit pas respectée ? Fabrication du « conformisme frustré »
- Sous prétexte de lutter contre l'autoritarisme, nous n'avons pas su être en même temps des

« interdicteurs » et des « écouteurs » c'est l'idée d'autorité qui a été souvent délaissée.

- Références éphémères à la place d'appartenances sociales, abandon des rites initiatiques
- « La reconnaissance est l'oxygène de l'existence », (Rousseau). Il faut aller à la rencontre de ces jeunes, leur donner des pères et des repères pour éviter qu'ils les remplacent avec leurs pairs, par une violence tribale

Tolérance zéro, intolérance totale

(Libération-26/07/03) Réf. :0542- août/03-11-Libé



Mêmes remarques que pour le précédent en préambule. Une analyse en forme de cri d'alarme et de colère. Nous avons opté pour des citations et vous laissons apprécier (ou pas).

- « La pensée sécuritaire a fini par occuper tout l'espace politique [...] les ennemis ce sont les jeunes, les pauvres, les étrangers [...] les dangers ne sont pas tellement plus grands qu'avant [...] C'est leur acceptabilité qui a changé et la crainte qui a grandi. »
- « L'idée de la continuité entre les petites incivilités et la grande délinquance [...] n'a aucun fondement scientifique »
- On laisse les pourquoi aux esprits faibles, et les efficaces se concentrent sur le comment. On affirme que tout ne peut pas s'expliquer par la pauvreté et on en arrive à ce que les pauvres doivent faire la preuve de leur innocence
- Ensuite on disqualifie la prévention et on gère l'exclusion par la répression. Au demeurant le « social » n'a pas supprimé une précarisation qui s'accroît de plus avec la mondialisation.
- Et pourtant « l'exclusion d'une partie d'elle-même gangrène toute la société »

- Si on « refuse d'imaginer qu'une révision déchirante s'impose [...] la diabolisation [...] renvoie à une stratégie de lutte contre l'ennemi de l'intérieur [...], stratégie du fort au faible ». Or « la légitimité d'un ordre social dépend de la capacité de tenir compte de l'état de nécessité et de proportionner les réponses aux transgressions »
- « En dressant des barrières de protection, on s'enferme soi-même, et l'inquiétude se nourrit d'elle-même »
- « Peut-on donner une meilleure définition de l'intolérance totale que la tolérance zéro ? »

[Retour Sommaire Général](#)

La loi réprimant le racolage se heurte à de nombreux obstacles

(Le Monde-01/08/03) Réf. :0548- août /03-11-LM



Une page simple et intéressante ; finalement un acteur de terrain dit qu'il y a toujours autant de prostituées. Et si c'était cela le point le plus important ? A vous de voir. Nous aimons ces bilans parce que les lois passent et que l'on a tendance à manquer d'information après.

- Rappel de l'infraction « le fait, par tout moyen, y compris par une attitude même passive, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération ». Peines maximales de 2 mois de prison et 3 750 € d'amende, pour démanteler les réseaux et restaurer l'ordre public.
- Entre le 01/04/03 et le 30/06/03 775 infractions ont été constatées.

- Les filles de l'Est, les Africaines et les Chinoises (réseaux) sont les cibles prioritaires.
- A Paris les élus « Verts » font état de dérapages, de « rafles »
- A Nice on insiste sur la prévention : on procède d'abord par un simple « avertissement » et on travaille en lien avec une association d'insertion
- C'est à Bordeaux que sont prononcées les condamnations les plus dures mais dans le même temps la mairie subventionne une associations d'aide aux prostituées créée en 2001
- Qu'en est-il du volet réinsertion de la loi ? Au cabinet de la ministre déléguée à la parité on assure « Aujourd'hui on peut dire qu'on sait apporter une réponse individualisée »
- Sur le terrain, les échos sont plus divers. « On ne peut pas satisfaire toutes les demandes d'hébergement » ; très peu de filles témoignent et « les droits ne sont pas respectés pendant les gardes à vue » ; « il y a autant de prostituées sur le trottoir » ; « les clients ont un sentiment d'impunité »
- A noter que la moitié des crédits gelés (85 % de leur budget) ont été débloqués à la mi-juillet. Sans assurance pour la moitié restante

Une infraction bien difficile à caractériser

- Des critiques avaient visé l'imprécision du comportement réellement poursuivi. Aujourd'hui magistrats et policiers sont confrontés à la réalité
- On a vu des relaxes, parce que le PV était un document pré-imprimé, parce qu'on faisait état de plaintes des riverains mais qu'on n'avait aucun témoignage, parce qu'ils s'agissait « d'indépendants » et que la loi est faite pour démanteler les réseaux : « elle n'a pas pour but de criminaliser la prostitution »
- Le syndicat de la magistrature (gauche) fait valoir « c'est le policier qui apprécie, selon ses critères : contrairement aux principes du droit, le racolage devient une infraction subjective » ;

« ces questions relèvent plus du social que de la justice »

Un colloque européen se demande comment évaluer l'action policière

(Le Monde-07/08/03) Réf. :0555-août/03-11-LM



Un petit article à ne pas rater. La question de l'évaluation, tellement présente et non résolue dans le secteur social nous intéresse toujours... Et n'est simple nulle part. Il est toujours bon de rappeler l'évidente complexité de toute chose. Surtout celles que l'on voudrait présenter comme simples.

- 30/06 à Paris (Institut des Hautes Etudes) en comparant les expériences belges, espagnole, française et néerlandaise.
- L'action policière ne se résume pas aux statistiques sur la délinquance « l'évaluation de la police est une question éminemment politique »
- Dans les pays concernés, la pression politique résonne sur le court terme, ce qui nuit à l'articulation prévention – répression, notamment en France
- La victime est la police de proximité « le pôle socio-préventif a perdu de sa force, de son efficacité, voire de sa légitimité, face au pôle sécuritaire... C'est l'affaire transmise au parquet qui compte, et non la résolution d'un problème »
- En terme de statistique elle est victime aussi : sont répertoriés les incidents avérés et non ceux qui ont été évités grâce à l'action de proximité
- Introduire les évaluations des entreprises dans la police ? Ce n'est pas totalement convaincant
- Il faut trouver des outils pour mesurer ce qui est aussi le « sentiment d'insécurité »

- En Espagne on avait fait dépendre une partie du salaire des policiers de leur efficacité : on a abouti à une manipulation des chiffres... et on est passé à un système de récompense par salaire et promotion. A noter qu'on réfléchit actuellement à introduire ce système en France.

L'Insee indique qu'un Français sur deux a un revenu inférieur à 1160 € par mois

(Le Monde-09/08/03) Réf. :0556-août/03-11-LM



Les disparités sont là et bien là. Quelques chiffres : ce n'est jamais bien palpitant mais quelquefois bien utile.

- Etude basée sur déclarations fiscales pour 2000
- Le revenu médian (au-dessous et au-dessus duquel se situe une moitié de la population) est de 1 160 € par mois pour une personne et 2 430 pour un couple + 2 enfants de moins de 14 ans
- Ménages à « revenus modestes » (30 % population) : 1 129 € par mois. Prestations sociales et indemnités chômage représentent 21% et 9 % de ce revenu. La pression fiscale ne dépasse pas 6 %
- Les ménages à « revenus moyens » (59 % de la population). Ici la quasi-totalité provient des salaires et retraites. Pression fiscale moyenne de 20 %
- Le niveau de vie des revenus moyens est 2 fois plus élevé que la moyenne mais 2 fois plus faible que les « hauts revenus » (1 % de la population)
- On peut résumer aussi ainsi : les 30 % les moins aisés ont un niveau de vie 8 fois inférieur à celui des plus aisés.

Même réglementées les raves font toujours peur

(Le Monde-14/08/03) Réf. :0566-août/03-11-LM



Réglementation souhaitable, mal appliquée ? Quoi qu'il en soit on aimerait avoir un bilan pour pouvoir peser le pour et le contre.

- Incidents dans le Morbihan, déboires des raveurs sur le Larzac...
- Depuis mai 2002 la loi soumet l'organisation de raves à l'autorisation préalable des préfetures sous peine de confiscation de matériel et 1 500 € d'amende
- Les raveurs reconnaissent que le ministère de l'intérieur fait preuve de bonne volonté.
- Mais le ministère, lui, convient qu'au niveau local les réticences sont fortes : une dizaine de fêtes autorisées depuis un an.
- Les comportements de clandestinité entraînent des réflexes de panique dangereux (un jeune homme est mort d'un malaise dans l'Eure, abandonné de peur d'une intervention des gendarmes, une surdose évitée de justesse dans les mêmes conditions) et rendent plus difficile l'action des associations de prévention (drogue)

[Retour Sommaire Général](#)

travail social

Reconnaître le travail « invisible »

(ASH-18/07/03) Réf. :0533- août /03-12-ASH



Nous avons aimé cet article qui a le mérite de mettre des mots, d'émettre des hypothèses sur un malaise que vous exprimez. Sont-ils les bons ? C'est à voir mais déjà à partir d'une analyse donnée on peut réfléchir, on peut débattre et déjà c'est structurant. D'autre part si le problème se pose partout c'est d'une certaine façon reconfortant. Elargir les dimensions d'un problème c'est aussi élargir le champ des solutions.

- Le manque de reconnaissance est une « plainte lancinante » dans le secteur sanitaire et social.
- L'objet de cette branche c'est l'humain : on y a donc affaire avec la subjectivité. On rencontre l'autre et ce ne sont pas les diplômés qui font la rencontre.
- Ce qui est généralement reconnu c'est le travail prescrit, la partie visible, quantifiable : mais les statistiques ne peuvent évaluer le travail car elles ne sont pas la réalité du travail. Elle mesurent des choses mais pas l'effort déployé.
- Le travail prescrit n'est donc pas le travail réel. C'est là, dans cet écart que chacun met en œuvre l'ingéniosité, la « ruse » invisibles et nécessaires à l'accomplissement du travail : c'est l'aspect le moins connu, donc le moins reconnu. Pourquoi ?
- Cette partie « invisible » ne se voit que quand elle n'est pas faite ; on considère davantage théorie que pratique ; on pense que tout le monde peut le faire à sa façon (comme le travail domestique) ; on s'en protège parce qu'elle a des effets déstabilisants.

- Les revendications récurrentes de revalorisation économique ou de reconnaissance de spécificité pourraient venir de cette occultation
- L'enjeu c'est entre autres la compétence : elle dépend aussi de la reconnaissance symbolique de la totalité du travail.
- Pour dépasser les obstacles on est amené à inventer : on a besoin alors qu'autrui valide ce qui est parfois une transgression de la théorie
- La dynamique de la reconnaissance est double : les collègues et la hiérarchie
- Pour cela il faut : disposer d'espaces formels et informels; assouplir les règles pour favoriser l'autonomie ; reconnaître les limites de l'organisation rationnelle ; ne plus dissocier pratique de théorie ; rendre visible l'engagement subjectif.
- La rétribution des personnels du secteur sanitaire et social doit être autant objective que subjective, symbolique que matérielle

Rendre effectif le droit aux vacances

(ASH-18/07/03) Réf. :0534- août /03-12-ASH



Nous avons résumé assez succinctement cet article qui n'apporte rien de fondamentalement nouveau par rapport à ce que VOUS faites depuis longtemps pour l'accès à des loisirs. Mais il nous a semblé que ce pouvait être une adresse utile le cas échéant et le dispositif en direction des adolescents nous a plu

- Environ 40 % des Français ne partent pas en vacances (Insee 1999). « l'égal accès de tous aux vacances » est inscrit dans la loi de 1998...
- L'association « Vacances ouvertes » a été créée en 1990 pour développer l'aide au départ en vacances auprès des structures locales :

« favoriser une mobilité vécue comme une ouverture sociale sur d'autres espaces »

- Produit des expertises annuelles sur les politiques de vacances et des formations pour les initiateurs de dispositifs d'aide
- Apporte une aide financière : chèque-vacances distribués gratuitement aux structures. Moins stigmatisant qu'un soutien caritatif
- Organise des ateliers dans lesquels travailleurs sociaux et bénévoles échangent sur leurs pratiques
- C'est un partenaire utile pour aider à débloquer des fonds : très au fait des dispositifs
- Au niveau des 16/25 ans, dispositif « Sac Ados » : c'est un kit du vacancier (chèques-vacances, bons SNCF etc.) vendu aux collectivités qui le distribuent.
- Création en 2002 d'un dispositif expérimental « TRACE tes vacances » parce qu'il n'est pas toujours facile de bien cibler les jeunes défavorisés : distribution de bourses à des jeunes inscrits dans le programme TRACE
- L'association s'est également adressée à des comités d'entreprises en direction des bas salaires mais ils sont peu intéressés pour l'instant.
- www.vacances-ouvertes.asso.fr

[Retour Sommaire Général](#)

Vigilance sur la protection du secret professionnel

(ASH-18/07/03) Réf. :0536 - août /03-12-ASH



Deux sourires pour l'info ; une grimace pour le fond de l'info. Vous n'avez qu'à lire, c'est clair, mais il faut attendre la suite.

- Après la sécurité intérieure c'est la loi sur la justice qui s'occupe du secret professionnel ... ?
- 2° paragraphe de l'article 28 : « le procureur de la République, ou sur autorisation de celui-ci l'officier de policier judiciaire, peut requérir de toute personne, de tout établissement [...] qui sont susceptibles de détenir des documents ou des informations intéressant l'enquête y compris celles figurant dans des fichiers nominatifs, de lui remettre ces documents ou de lui communiquer ces informations, sans que puisse lui être opposée l'obligation au secret professionnel »
- A noter que le 1° paragraphe du même article (instruction de l'enquête) portait les mêmes mentions et que la référence aux « informations » a été supprimée. Alors est-ce un oubli ? A voir
- En attendant l'Association nationale des assistants de service social (ANAS) demande la même chose pour le paragraphe sus-cité et propose l'envoi d'une lettre type aux sénateurs
- « le travailleur médico-social [...] sera ainsi inscrit dans une forme d'injonction contradictoire qui l'empêchera de mener à bien sa mission »
- www.webzinemaker.net/anas

Médiation sociale : les tisseurs de lien

(ASH-18/07/03) Réf. :0537- août /03-12-ASH



Association avec une véritable mixité sur le terrain : intervention réelle de bénévoles aux côtés des professionnels. C'est ce qui nous a le plus frappés mais ce n'est pas pour autant le point le plus développé. Quant au reste nous l'avons résumé succinctement car les pratiques décrites ne nous paraissaient pas fondamentalement originales et nous n'avons pas bien compris la différence entre médiation, et par exemple, prévention spécialisée. D'où notre appréciation mitigée.

- Le Valdocco existe depuis 1995 (Val d'Oise) : « un médiateur qui crée du lien entre ces quartiers, entre les enfants, entre les différents adultes qui les entourent »
- Atteindre les jeunes qui échappaient aux structures existantes : 8/25 ans : éducateurs, animateurs, médiateurs, bénévoles, stagiaires, tout le monde participe.
- Faire le choix prioritaire de l'animation de rue « approche, accroche, accompagnement »
- Cette animation touche entre 400 et 500 jeunes
- Groupes d'accompagnement scolaire : institutrice bénévole, convention avec Polytechnique. Groupes de parole
- Pédagogie du courant salésien : confiance et alliance. Projet construit à partir de la demande
- D'où principe rétribution-contribution : chantiers pour financer activités, etc.
- L'agrément prévention spécialisée est venu s'ajouter à tout cela en 2002. « équipe mixte. C'est cela qui permet une approche globale, par le biais de différents pôles d'intervention ». L'habilitation PS règle les problèmes de légitimité.

- Certitude que la difficulté majeure des enfants vient d'un manque de cohérence des adultes : enseignants, parents, grands frère, tout le monde se renvoie la balle.
- On parle de démission des parents : « mais il est beaucoup plus difficile d'éduquer un jeune dans une cité que dans un centre-ville. Les enfants sentent le décalage entre les valeurs que défendent leurs père et mère et celles de l'environnement » « Nous avons tous, en tant que citoyen, une responsabilité éducative »

[Retour Sommaire Général](#)

Quatre questions à Pierre-Jean Andrieu, Président du CTPS

(Forum Sauvegarde) : Réf. 06/03 - 0540 - 12 - Frm



Nous avons beaucoup aimé cet entretien, sans doute parce qu'il a une tonalité, à la fois technique et positive, ce qui se fait rare. Il met l'accent sur des points qui nous ont paru être des centres de débats. A lire. Nous avons mis les questions en gras pour un meilleur repérage.

- M. Andrieu a présidé un travail inter-institutionnel sur la PS : 2 ans d'enquête quantitative et qualitative.
- **Quelle est la réalité de la PS aujourd'hui ?**
- La PS est en développement depuis 5/6 ans alors qu'elle avait stagné après la décentralisation. La moitié des intervenants ont moins de 40 ans et les problèmes de recrutement sont relativement limités. Et cela à un moment où la priorité des pouvoirs publics ne semble pas être l'éducatif

- C'est le résultat de décisions départementales suite à des sollicitations communales : donc les collectivités « renouvellent le choix politique initial » et en reconnaissent l'intérêt
- La « question éducative » revient au 1° plan face à la conscience de « ratés » dans des processus de socialisation profondément modifiés
- **La politique de la ville et les maires y portent un intérêt grandissant. Résultat prévisible ?**
- Ce n'est plus en effet un modèle promu par l'Etat mais une construction locale. Le nombre de chartes, conventions etc. devrait contribuer à une meilleure lisibilité et efficacité.
- Attention aux discours trop tranchés : aux départements l'éducatif et aux communes le sécuritaire par ex. ou d'un côté la politique de la ville et de l'autre la PS. Sortir de ces stéréotypes est un enjeu : nécessité de diagnostics partagés.
- **Déficits sociaux, sécurité, demande-t-on l'impossible aux éducateurs de PS ?**
- Les évolutions sociales sont préoccupantes, diversifiées et leur décryptage très complexe Errance, relégation, intégrisme...
- C'est une pratique qui devient risquée quand elle œuvre sur un territoire qui « rejette » les institutions : risque de concurrence avec des modes de régulation locale
- Il est très important « d'établir un diagnostic préalable approfondi avant l'implantation de toute nouvelle équipe et de définir l'articulation entre PS et autres intervenants »
- **Défis majeurs à relever ?**
- Contribuer au développement de projets éducatifs locaux, au-delà des différents dispositifs : assurer le devoir de transmission
- Il faut rendre compatible (complémentaire ?) l'action éducative et la production de sécurité. Aller au-delà du discours disant que la démarche éducative y participe en soi, mais participer à un apprentissage collectif sur cette question
- Ajuster les trois niveaux : action individuelle, collective, et sur le milieu (privilégier les 2 et 3)

L'intervention supplétive, spécificité de la prévention spécialisée

(Forum Sauvegarde) : Réf. 06/03 - 0544 - 12 - Frm



Nous ignorions que ce terme « supplétif » était accolé à la prévention spécialisée et c'est surtout pour cela que nous avons aimé cet article : il peut apprendre des choses. Par ailleurs nous avons trouvé sa manière de décrire l'intervention plus originale que ce dont on a l'habitude. A lire, et peut-être à réutiliser.

- La démarche PS est supplétive. Attention à ne pas prendre ce terme dans une acception péjorative, ni à l'appliquer aux professionnels. C'est le cadre légal de la circulaire n° 26 (17/10/72) :
- « Il faut bien considérer, en effet, que l'action des clubs et équipes a un caractère supplétif... par ailleurs, elle doit se réajuster sans cesse aux besoins du secteur d'implantation que, précisément, elle contribue à infléchir ; elle entre donc difficilement dans le cadre des règles et des structures administratives, ce qui justifie le recours à des équipes privées »
- Elle a une dimension supplétive à l'action sociale existante et intervient « aux interstices des espaces publics et privés » : le cadre associatif est le plus apte (missions ponctuelles)
- Son intervention induit un découpage territorial davantage plaqué sur les déambulations des jeunes que sur des divisions administratives ; ses horaires de même auraient du mal à entrer dans les statuts d'une collectivité territoriale
- Sa démarche, sans support logistique, ni réponse aux besoins immédiats des populations demande des personnels ayant une maturité certaine dont la gestion sera plus a posteriori que prévisionnelle.
- Cette intervention sans mandat ne peut relever que d'un management associatif, souple, et en

outre sa finalité est « suicidaire » : amener les jeunes à utiliser les structures existantes

- Sa contribution à la reconquête de l'équilibre social participe au développement du sentiment de sécurité mais
- « La PS est certes concernée par les actions de prévention de la délinquance, mais elle l'est au même titre que la famille, l'école, les institutions où s'inscrivent les citoyens à un moment ou à un autre de leur vie. »

La prévention spécialisée et le projet de loi de décentralisation

(Forum Sauvegarde) : Réf. 06/03 - 0545 - 12 - Frm



Rien de très nouveau dans cette contribution d'un administrateur de ADSEA (Allier) mais cet article simple reprenait clairement les termes du débat. C'est toujours utile.

- On rappelle que l'Association des Maires des Grandes Villes de France a demandé « que la prévention spécialisée puisse être transférée, par délégation conventionnelle, du département aux structures d'agglomération »
- A noter que la délégation de compétence existe depuis la 1° loi de décentralisation (1983), même concernant l'ASE. On la systématiserait
- Différents aspects des inquiétudes du secteur
- Dans les discours ministériels quand on parle de prévention il s'agit de prévention de la délinquance, dans un contexte sécuritaire. Or la PS est dans un champ plus large : « rompre avec l'isolement et restaurer le lien social des jeunes en voie de marginalisation » (Assemblée des Départements de France). Dans son public, entrent des personnes qui n'ont rien à voir avec la délinquance
- Son action s'inscrit dans la durée : incompatible avec des réponses à l'événementiel. En outre il

est indispensable que les intervenants PS n'apparaissent pas « inféodés » aux pouvoirs locaux dont beaucoup de jeunes se méfient. La situation actuelle (départements) les met à une distance satisfaisante des enjeux locaux

- Les associations peuvent prendre des contacts avec « l'autorité de contrôle » pour exprimer leur détermination

[Retour Sommaire Général](#)

Synthèse du rapport d'information sur l'adolescence en crise

(Forum Sauvegarde) : Réf. 06/03 - 0546 - 12 - Frm



Ce n'est pas un document bouleversant mais il a le mérite de mettre l'accent sur les points les plus sensibles, de rappeler quelques vérités premières. Se lit bien. A voir quelles orientations seront retenues. Certaines ont paru d'un bon sens parfait.

- En janvier 2003 est créé un groupe d'études sur les problématiques de l'enfance et de l'adolescence (commission des affaires sociales) et il rend son rapport le 9 avril.
- Selon les professions (médecins, magistrats...), les limites de l'adolescence sont différentes : « mettre en place une majorité à 15 ans afin que changements physiologiques et nouvelle place dans la société soient en phase »
- Les adultes se sentent menacés par la génération suivante et la stigmatiser est un moyen de défense. Les jeunes ressentent cette inquiétude et ont tendance à « réagir en adaptant (leurs) comportements aux représentations craintives des adultes »

- Besoin d'indépendance, conflits, spirales d'échecs et conduites à risques pour s'affirmer parce qu'ils ne se sentent pas à la hauteur : 15 à 20 % des adolescents seraient concernés
- C'est une période de deuils : « deuil d'une image idéale de l'adulte, deuil de sa propre image idéale et deuil du rêve que l'adolescent doit transformer en projet »
- Le mal-être se généralise et quand il y a crise elle est de plus en plus violente (auto ou hétéro agressive) : apparaît chez des sujets de plus en plus jeunes et se développe aussi chez les filles. Idem pour les toxicomanies
- L'adolescence en crise, c'est le reflet de la crise du monde adulte : manque de repères
- Les séquelles de leur propre violence peuvent être irréversibles : or la politique familiale s'occupe peu de l'adolescence. Au printemps 04 la Conférence de la famille y sera consacrée
- 1 adolescent sur 5 (enquête INSERM) souffrirait d'un trouble mental, émotionnel ou comportemental. Augmentation des dépressions et suicides dans un contexte où les soins psychiatriques font défaut. Il faut redonner sa place à la pédopsychiatrie
- On devrait adresser obligatoirement les TS à un service de pédopsychiatrie (1/4 actuellement) et former les professions en contact avec les ados pour « connaître les signes précurseurs de la dépression »
- Il faudrait développer PMI et médecine scolaire et articuler les deux systèmes. Le manque de psychologues dans l'enseignement secondaire est regrettable
- Il faudrait développer des lieux spécifiques pour l'adolescence et pour les parents : leur permettre de garder leur place prépondérante.
- Les éducateurs ressentent un malaise (faibles espoirs de réinsertion, crise, violence) : « plus d'autonomie doit être donnée à chaque institut et aux éducateurs »
- Développer la médiation entre les adultes qui entourent les jeunes : parents, professeurs,

éducateurs. Actuellement ils se discréditent entre eux.

- Développer les sports donnant la sensation de prendre des risques.
- Réinventer des rites de passage pour permettre d'aller du rêve au projet : vie à l'étranger, apprentissage, CIVIS

[Retour Sommaire Général](#)

Réactions de Pierre Henry, DG de France Terre d'Asile, au rapport du Préfet d'Ile-de-France sur les mineurs étrangers isolés

(ASH-18/07/03) Réf. :0552-août /03-12-ASH



Nous avons en juillet largement traité le rapport de ce préfet. Aussi donnons-nous aujourd'hui la seule réaction que nous avons en notre possession.

- La question des financements n'est pas tranchée
- 75 % des mineurs ne repartiront pas (guerre, pauvreté, ou réseaux)
- Choqué par le procès d'intention fait aux assoc
- Opposé à des centres spécialisés, protégés
- La procédure de demande d'asile est complexe mais attention au recours systématique à l'article sur l'accès à la nationalité des mineurs recueillis en France. Il a souvent la préférence des professionnels de la protection de l'enfance mais peut fabriquer des « Français malgré eux ». Il faut examiner chaque situation
- Le rapport du reste ne parle pas du droit d'asile. Pourtant on peut résoudre les financements par de petites structures existantes.
- Un titre de séjour spécifique ? Oui mais il vaudrait mieux réformer le code du travail pour

que tous les détenteurs d'un titre de séjour puissent accéder à la formation ou à l'apprentissage.

Six femmes meurent chaque mois sous les coups de leurs conjoints

(Le Monde-09/08/03) Réf. :0557-août/03-12-LM



Que dire ? L'article est clair, et nous n'avons pas le cœur de le commenter longuement. Nous aimerions que viennent des analyses plus fines du profil des conjoints violents.

- Le titre est explicite. En outre une sur 10 est victime de violence conjugale. 1,5 million de femmes adultes sont concernées
- Chiffres d'une étude de 2000, publiée en 2002
- Violences physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques, qui s'entrecroisent
- Touche tous les milieux sociaux et il est à noter que les femmes de moins de 25 ans ont signalé deux fois plus de violences que les plus âgées
- C'est moins le niveau de revenus qui importe que l'accès direct à l'argent du ménage
- 11,1 % des victimes sont au chômage mais 8,7 % sont cadres. Les ouvrières ne sont que 3,3 %
- L'alcool aggrave la violence sans être une cause déterminante. 70 % des agressions dans un contexte où aucun des deux n'a bu
- Polémique autour de cette enquête à qui certains reprochent de « victimiser » les femmes. Pourtant les associations de défense des femmes la trouvent fiable
- Le tabou qui entourait ce sujet commence à tomber. Mais le travail est considérable pour aider ces femmes à tout reconstruire. L'augmentation de la demande est forte alors que ce secteur subit les conséquences de la rigueur budgétaire. (L'argent de l'Etat représentait 1/4 du budget)

- Depuis juillet les victimes peuvent demander au juge des affaires familiales (avant même procédure de divorce) l'éloignement du conjoint violent pour un maximum de 3 mois. Cela ne peut concerner que les cas « légers ou moyens » Dans les cas lourds il faut éloigner la femme pour que le conjoint ne la retrouve pas
- Des associations estiment que 10 % des plaintes aboutissent

pour les quelque 100 000 immigrés arrivant chaque année

Un protocole d'accord sur l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration

(ASH-22/08/03) Réf. :0561-août/03-12-ASH



Les premiers contours de ce fameux contrat. A suivre

- Dans les 12 départements pilote, seront passées des conventions entre Etat, collectivités, territoriales, services sociaux, organismes de formation
- La Direction de la Population et des migrations (DPM) fixe les orientations, arrête les domaine d'intervention de l'OMI et du FASILD, préside le comité de pilotage national de l'accueil et celui du suivi
- L'OMI alloue les moyens nécessaires, établit les convocations, s'occupe de l'accueil, du bilan, des orientations
- Le FASILD finance les bilans de prescription linguistique et d'orientation professionnelle : il sélectionne les prestataires
- Au 01/07/03, 1 000 personnes avaient signé un contrat (source OMI) : un tiers avaient besoin d'une formation linguistique
- L'OMI table sur 12 000 inscriptions d'ici la fin de l'année, avec l'objectif de 40 000 pour 2004, avant la généralisation du dispositif en 2005

L'ANAFE s'inquiète des propositions sur les mineurs isolés étrangers

(ASH-22/08/03) Réf. :0564-août/03-12-ASH



Nous avons commencé de donner les réactions à ce texte du Préfet et nous continuons donc. Nous tâcherons de suivre au plus près le sort de ces mineurs.

- L'association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE) s'inquiète fortement des propositions du préfet de l'Ile-de-France sur les mineurs isolés
- Elle estime « légalement contestable » et inefficace l'allongement du séjour en zone d'attente (40 jours)
- « Les mineurs étrangers qui se présentent seuls à nos frontières doivent être admis systématiquement sur le territoire afin qu'ils puissent accéder au dispositif de protection de l'enfance »
- Elle juge « inacceptables » que les associations soient exclues de la fonction d'administrateur

[Retour Sommaire Général](#)

Insertion des sourds : un café ouvre la porte à l'autonomie

(ASH-22/08/03) Réf. :0568-août/03-12-ASH



Nous avons résumé brièvement les détails de l'expérience mais avons traité néanmoins cet article car quelques points nous ont séduits : si en effet, les missions des CAT étaient aussi de faire se rencontrer les populations ? Ce n'est pas une idée extraordinaire ? Oui vraiment des attitudes pleines de respect, qui méritent d'être lues

- Le CAT Jean Moulin est à l'origine de l'ouverture du café Signes dans le 14^e arrdt. de Paris (avril 03), tenu par des sourds et des entendants.
- Les personnes qui travaillent en salle ou en cuisine sont encadrées par les « moniteurs » : « c'est d'abord une structure médico-sociale »
- Tout a été spécialement conçu, éclairages qui permettent de bien voir les gestes, parquet qui résonne ainsi que les tables, vibreurs dont sont équipés les serveurs et un petit manuel sur les tables : rudiment du langage des signes et quelques conseils pour entrer en contact
- « L'objectif ordinaire d'un CAT est l'insertion des personnes handicapées. Nous avons voulu en ajouter un deuxième : créer du lien entre des populations qui d'habitude ne se rencontrent pas »
- « Il serait hasardeux de vouloir démultiplier l'expérience. Nous sommes partis d'un souhait exprimé par les personnes qui travaillaient dans le CAT » Il ne faut pas faire de cette structure un modèle alors que c'est la démarche qui mérite d'être reconduite.
- « Ce n'est pas l'institution qui insère mais ce sont les personnes qui s'insèrent »
- Le café marche et contribue à la vie du quartier.

Capacité d'adaptation et mobilisation associative : les SDF ont mieux résisté que prévu à la chaleur

(Le Monde-27/08/03) Réf. :0569-août/03-12-LM



Somme toute une bonne nouvelle, mais surtout étonnante. Et quand on se plonge dans le détail de ce petit article, une fois de plus on admire la souplesse et la capacité de réaction du secteur social...

- On ne dispose pas pour l'instant d'un bilan complet mais en région parisienne 2 cas ont été dénombrés. Au SAMU social on estime qu'il n'y a pas eu plus de décès que l'été dernier.
- « Les sans-abri ont anticipé les fortes chaleurs, se réfugiant dans les bois, sous les ponts, etc. » Pourtant « ils manquent de moyens pour se protéger ... Ils gardent leurs vêtements de peur de se les faire voler ». S'hydrater ne leur est pas facile. Epuisement de la chaleur se combinait avec baisse de moral et pbs d'alcool.
- Sur l'ensemble du territoire les places manquent en été dans les centres d'hébergement, dans certaines villes le 115 ne fonctionne pas en été
- A Paris dès le début de la canicule on a demandé à la population de distribuer eau et fruits ; on a installé une tente de repos (secteur République)
- Le SAMU social y a renforcé son action : « maraudes » plus fréquentes et étendues à des endroits peu visités en temps normal.

Législation

Les bourses de collège 2003/2004

(ASH-22/08/03) Réf. :0571-août/03-13-ASH



Peut vous être utile en cette rentrée. voilà, c'est signalé.

- « Les montants des taux des bourses sont revalorisés . Il en va de même pour les plafonds annuels de ressources »
- Les bénéficiaires
- La demande de bourse
 - Dossier de demande et dépôt du dossier
- Les conditions de ressources
 - Ressources prises en compte et justification
- Le montant de la bourse
 - Détermination du montant, déductions et retenues
- Les modalités de versement
 - Etablissements, publics et privés
- Les recours
- Vous trouvez en outre, p. 27 un tableau sur les « plafonds de ressources applicables » et p. 29 des précisions sur les bourses pour les internes

[Retour Sommaire Général](#)

emploi

Lancement du volet « activités d'utilité sociale » du contrat d'insertion dans la vie sociale

(ASH-18/07/03) Réf. :0538-août/03-21-ASH



voilà des éléments concrets et qui peuvent concerner le public et les associations de prévention spécialisée en particulier et du social en général

- Le décret est paru au JO, visant à encourager les jeunes peu qualifiés à mettre en œuvre un projet personnel au sein d'une association, dans un objectif d'accès durable à l'emploi. 25 000 jeunes pourraient être concernés d'ici début 05
- Concerne des actions dans le domaine de l'intégration, de la politique de la ville et du sport (« à vocation sociale et humanitaire »)
- Contrat de travail : maximum de 3 ans
- Jeune sans emploi de 18 à 22 révolus
- Niveau de qualification inférieur ou équivalent à un diplôme de fin de second cycle long (baccalauréat) ou bien DEUG non achevé
- L'association doit conventionner avec l'Etat et, le cas échéant, collectivités territoriales
- Cahier des charges qui doit préciser les caractéristiques de l'activité , la cohérence entre les actions de l'association et les objectifs d'insertion du jeune, la définition de ses besoins
- La convention détermine l'activité, la durée du travail, les objectifs pour un parcours personnalisé, la CC éventuelle, le montant et les modalités de l'aide financière, les modalités du contrôle de la convention
- Le contrat de travail doit mentionner qu'il est conclu dans le cadre d'une convention CIVIS
- L'aide de l'Etat est calculée par référence au taux horaire du SMIC : peut être fixée à

concurrence de 66 % (lien social, intégration, sport) du SMIC par heure ; pas plus de 33 %

Emplois-jeunes : montant et reprise de l'aide de l'Etat

(ASH-22/08/03) Réf. :0538-août/03-21-ASH



Ce n'est pas à proprement parler palpitant mais peut s'avérer utile si vous avez en charge un public encore dans le dispositif

- Le montant annuel de l'aide versée par l'Etat pour un plein temps est de 15 924,55 €. N'a pas été revalorisée cette année et restera identique pour les contrats en cours jusqu'au terme des conventions
- Après une vacance de poste de plus de 60 jours constatée au 01/09/03, la reprise du versement de l'aide est désormais subordonnée à l'accord du préfet auquel l'employeur de le demander. Un refus doit être motivé, auquel cas un recours est possible

Des premiers accueils plus nombreux dans les missions locales en 2001

(ASH-22/08/03) Réf. :0563-août/03-21-ASH



Quelques chiffres pour se repérer et suivre les tendances, les explications, etc. en cette rentrée

- 900 000 jeunes en relations avec les ML en 2001 : 4,3 % de moins qu'en 2000

- En revanche augmentation de 1,4 % des premiers accueils alors qu'ils baissaient depuis 1998
- On l'explique par la diminution du service national (97/01) et la dégradation de la conjoncture
- 70 % y viennent depuis moins de 2 ans
- 3,7 % depuis plus de 5 ans
- 37 % des jeunes ayant eu un entretien en 2001 ont occupé un emploi durant l'année ; 1/5 a bénéficié de formations

Mois après mois, le taux de chômage se rapproche de 10 %

(Le Monde-30/08/03) Réf. :0572- août /03-21-LM



voilà un article de rentrée qui n'est pas réjouissant. Mais il bon de savoir à quoi s'en tenir.

- Les chiffres du Ministère au 31/07 font état d'un recul de 0.2 %, surtout dû à la sortie de 15 000 personnes « absentes au contrôle », arrivant à 2 399 100 demandeurs d'emploi. Cela ne recense que les inscrits à l'ANPE à la recherche d'un plein temps, CDI et n'exerçant pas d'activité
- Selon les critères du BIT « recherchent effective d'emploi et immédiatement disponibles », le taux de chômage est passé de 9.5 à 9.6 %
- Les inscriptions à l'ANPE sont en hausse et les hommes sont touchés durement (industrie)
- Un « noyau dur » persiste puisque le chômage longue durée (plus d'un an) augmente de 7.9 % entre 07/02 et 07/03
- Pour les moins de 25 ans, le chômage a reculé d'un point en juillet mais c'est à la rentrée que les sortants de l'école s'inscrivent à l'ANPE... Ils sont 410 900 à chercher un emploi ; sur un an le chômage a augmenté pour eux de 4.2 %. A

noter qu'ils restent deux fois moins longtemps chômeurs que l'ensemble des actifs.

- Pour les seniors « le retour à l'emploi après 50 ans est quasiment impossible » et cela pose problème au niveau financement de la réforme des retraites. A noter que le diplôme continue de protéger du chômage.
- Tous les instituts s'attendent à une détérioration (10 %). Le gouvernement devrait relancer le traitement social : formation, plans sociaux.

[Retour Sommaire Général](#)

scolarité

M. Raffarin et M. Ferry cherchent à déminer la rentrée scolaire

Jack Lang affirme qu'il va manquer 20 000 postes à la rentrée scolaire 03

(Le Monde-23/07/03) Réf. :0550- août /03-24-LM
(Le Monde-31/07/03) Réf. :0550- août /03-24-LM



Bon au niveau de la surveillance dans les établissements, il devrait manquer du monde à rentrée, même si des efforts sont faits. En souffrirez-vous ? Et le débat sur l'éducation fera-t-il une place officielle à un secteur social de plus en plus souvent en partenariat avec l'éducation nationale ? A suivre.

- Comité interministériel sur l'éducation le 28/07 à Matignon : préparer le débat prévu sur l'école publique
- Le Haut Conseil à l'évaluation est chargé d'établir un diagnostic pour « nourrir le débat, notamment avec les syndicats »
- La discussion commencera en septembre au Conseil supérieur de l'éducation et se prolongera localement (inspecteurs d'académie, recteurs, préfets) Il s'agit « 15 ans après la loi d'orientation de 1989, de fixer par un nouveau texte législatif, le projet éducatif que la nation se donne pour les prochaines décennies » Pour l'instant les syndicats sont plutôt sceptiques : vrai débat ?
- Le gouvernement confirme la mise en place « d'ici au 1^{er} janvier 2004 de 20 000 assistants d'éducation », soit 4 000 de plus que les 16 000 initialement prévus. Cela correspond aux 20 000 emplois-jeunes qui ont disparu.
- Pour les syndicats et l'ancien ministre (qui parle « d'imposture »), manquent toujours les 5 600

surveillants supprimés et les 5 000 départs volontaires de personnels en cours de contrat.

- Donc 10 000 postes manquent ; sans compter que les « 20 000 » ne seront pas là dès la rentrée, l'objectif gouvernemental étant 16 000 à la fin septembre
- En outre le budget 2003 en ce qui concerne les enseignants du second degré ne prévoit aucun recrutement au titre de la liste complémentaire (2000 en 2002 pour pallier les départs). Cela inquiète les syndicats

Le programme 2003 contre l'illettrisme

(ASH-22/08/03) Réf. :0558-août/03-24-ASH



Le programme existe depuis 1997, c'est toujours bien de voir des fonds débloqués. Et il nous a semblé utile de mentionner le sigle de ce programme.

- Les crédits du programme Insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme (IRILL) devraient être entièrement dégelés fin août
- Il est destiné aux publics illettrés et aux détenus
- La circulaire préconise de mobiliser les missions locales, PAIO et ANPE
- Dans les prisons, le but est, outre dispenser de la formation, réduire les inégalités d'accès (offre de formation alternative pour petits établissements par ex., public féminin, etc.)

[Retour Sommaire Général](#)

L'éducation nationale reste incapable d'évaluer les effets de la semaine de quatre jours sur les élèves

(Le Monde-29/08/03) Réf. :0570- août /03-24-LM



On entend parler régulièrement de cette semaine de quatre jours. Il nous a paru instructif d'apprendre que l'éducation nationale ne fait pas mener de bilan et se tient en retrait. L'enfant n'est-il pas le premier concerné par cette question ? Alors nous l'avons traité...

- Un quart des écoles primaires reprennent les cours de manière anticipée pour compenser la semaine de 4 jours : pas de cours le samedi
- L'éducation nationale ne dispose pas d'étude « scientifique » en permettant l'évaluation
- Les chrono biologistes estiment trop longue la coupure du week-end qui obligerait les enfants à fournir un effort supplémentaire le lundi. Les pédagogues insistent, eux, sur une trop longue plage désœuvrée pour les enfants de milieux modestes. De plus pour les rentrées anticipées on note un fort absentéisme.
- Parents et enseignants ont tendance bien sûr à plébisciter cette mesure : loisirs, garde alternée des enfants, tout est plus facile.
- En l'absence d'évaluation, on ne généralise rien
- Les ministères successifs se tiennent en dehors de cette question. « En touchant aux rythmes scolaires, on aborde inévitablement la question des contenus, donc des objectifs de l'école », estime un professeur de psychologie.
- A savoir qu'à l'heure actuelle, aucune instance ne peut passer outre l'avis du conseil d'école, composé d'enseignants, parents et représentants de la mairie.

Les grèves des enseignants au printemps ont provoqué un afflux de demandes d'inscription dans le privé

(Le Monde-30/08/03) Réf. :0573- août /03-24-LM



C'est un indicatif. On se préoccupe du sentiment d'insécurité. Devrait-on se préoccuper du sentiment que génère l'école publique ? A vous de juger.

- La pression s'accroît sur le privé, non plus essentiellement sur les collèges mais aussi les écoles primaires. Particulièrement sensible dans les grandes villes.
- Les grèves, mais aussi la violence, l'échec scolaire, la non disponibilité des enseignants. Ce ne sont plus des critères idéologiques.
- En 2002 56 000 élèves passaient d'un collège public à un privé, 23 000 seulement faisaient l'inverse. A noter qu'à partir du lycée la tendance s'inverse.
- De toute façon afflux de demandes ne signifie pas afflux d'effectifs car les enseignants du privé sous contrat sont payés par l'Etat qui décide du nombre de postes à attribuer. Cela ne se fait pas en fonction des listes d'attente, précise-t-on au ministère.

Luc Ferry favorable à des redoublements précoces dans le primaire

(Le Monde-30/08/03) Réf. :0574- août /03-24-LM



C'est une vraie question. Est-il efficace de redoubler ? Nous aimerions, à l'occasion du fameux débat sur l'école, disposer d'informations plus détaillées sur cette question, qui touche au cognitif et nous concerne tous. Peut-être avez-vous un avis sur cette question...

- Le ministre estime le redoublement du CM2 inefficace car trop tardif. Au cours du débat sur l'école voudrait poser la question de celui du CP ou CE1 : « ne pas laisser entrer en CE2 des enfants qui ne savent pas lire »
- Même si le propos reste nuancé il irait à l'encontre de la politique appliquée depuis 1990 et qui avait abouti à une baisse du nombre d'élèves en retard d'1 ou 2 ans
- Les syndicats sont très sceptiques. Des études internationales démontrent l'inefficacité du procédé : absence de progrès durables.
- Alors « conception rétrograde » comme le dénonce le SGEN-CFDT ? Faut-il dépister les problèmes dès l'école maternelle comme le suggère le SNUipp-FSU ?

[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

Le site Internet de l'addap13

www.addap.asso.fr

Cela devrait continuer et il nous a paru utile de le signaler ici.

- Allez-y et vous constaterez des changements. En particulier des liens qui peuvent vous être utiles pour vous informer, suivre un fil conducteur, surfer pourquoi pas :
 - L'école
 - La parentalité
 - Le racisme

Les 33 premiers « juges de proximité » sélectionnés par le Conseil supérieur de la magistrature

(Le Monde-22/07/03) Réf. :0549- août /03-31-LM



voilà c'est lancé ; après bien des polémiques. Avez-vous affaire à eux ? Si on lit les textes assurément oui ; mais en verrez-vous ? C'est plutôt la question que l'on peut se poser. Pour l'instant le recrutement est faible.

- Ce sont les premiers : avocats, anciens juges ou cadres supérieurs en retraite. Le CSM en a retenu 33 sur 35.
- La plupart d'entre eux suivront début octobre une formation (1 semaine) à l'école nationale de la magistrature et entreront en fonction ensuite
- Nommés pour 7 ans non renouvelables et placés sous l'autorité d'un magistrat du TGI
- Payés sur la base de vacations (71.2 € bruts)

- Les conciliateurs de justice (bénévoles à qui on délègue les petits litiges de la vie quotidienne pour régler à l'amiable) sont inquiets
- Le gouvernement prévoit un recrutement de 3 300 juges en 5 ans (150 d'ici à la fin septembre (pour traiter 4 % des affaires civiles et 15 % des contraventions de 5^e classe)
- Peut-être le vivier sera-t-il insuffisant : certaines des cours d'appel sollicitées pour ce premier recrutement n'avaient fourni qu'1 candidat (dont Aix-en-Provence)

L'Unasea veut une concertation sur les centres éducatifs fermés

(ASH-18/07/03) Réf. :0535- août /03-31-ASH



Nous aimons bien la saga des centres fermés, vous l'aurez remarqué sans doute. A suivre...

- L'Unasea pilote le dispositif pour le secteur habilité et manifeste des inquiétudes suite à l'additif au cahier des charges (RVP 07)
- Il vise à renforcer la sécurisation des structures tout augmentant leur capacité d'accueil
- L'Unasea en a eu connaissance sans avoir été consultée et demande donc analyse des expérimentations existantes et concertation pour adapter le dispositif.
- RV le 30/07.

[Retour Sommaire Général](#)

Le Conseil national des villes veut sortir les maisons de la justice et du droit de leur statut expérimental

(ASH-18/07/03) Réf. :0539- août /03-31-ASH



Les suggestions et bilans nous ont paru intéressants : à suivre.

- Il y a aujourd'hui 96 maisons de la justice et du droit : partenariat pour l'accès au droit et traitement de situations juridiques et périjudiciaires.
- Elles devraient regrouper bientôt tout un ensemble de services relevant du judiciaires (notamment permanences PJJ et SPIP)
- Le CNV estime qu'elles sont un bon dispositif pour répondre aux besoins des gens dans les quartiers politique de la ville.
- Il regrette que leur réseau soit instable (emplois-jeunes) et leurs moyens humains insuffisants
- Le CNV voudrait que les missions des juges de proximité soient reliées à ce dispositif
- Il souhaite également qu'elles rassemblent d'autres services : médiation, aide aux victimes, conciliation : aller vers des « plates-formes de services à vocation sociale »

Recommandations européennes pour la politique de l'emploi en France et lignes directrices 2004

(ASH-22/08/03) Réf. :0562- août /03-31-ASH



Vous le savez, nous sommes attachés aux informations en provenance de l'Europe. Dans ce cas précis nous aurions aimé avoir une idée des préconisations faites aux autres grands pays de l'Union mais « en creux » ces quelques citations sont éclairantes...

- Le Conseil des ministres de l'Union a adopté une recommandation concernant les politiques de l'emploi
- En ce qui concerne la France 4 préconisations : prévention du chômage, éducation au long de la vie, participation des plus âgés, dialogue social
- Le Conseil déplore « un taux d'emploi des travailleurs âgés très bas » et un « taux d'emploi général relativement bas »
- « Le niveau de chômage structurel reste élevé »
- Le nombre de jeunes quittant l'école sans qualification « pose un gros problème »
- « Le dialogue social connaît certaines faiblesses »

Le Plan national d'action pour l'inclusion manque d'ambition, déplore EAPN France

(ASH-22/08/03) Réf. :0575- août /03-31-ASH



Comme pour le précédent, nous continuons à nous intéresser à l'Europe...

- Le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté (EAPN) France transmet un avis mitigé sur ce plan (2003/2005)
- Manque d'engagement « massif » de l'Etat. Critique le RMA, trop figé et déplore le manque d'ambition du CIVIS : 25 000 jeunes
- « Gravement suffisantes », les mesures pour le logement. Idem pour le saturnisme
- « Les financements sont tellement agrégés qu'il est impossible de connaître précisément les montants de chaque politique »
- Jugent trop optimiste l'appréciation de la situations (stat. 97/001) : « on ne saurait se satisfaire de la pauvreté durable d'au moins 10% de la population »

Brèves

Nicolas Sarkozy annonce le doublement des places de rétention des étrangers

(Le Monde-04/08/03) Réf. :0552- août /03-32-LM



C'est une brève. Les associations font état de la détresse de ces centres.

- Le 1^{er} août le ministre a annoncé la création de 600 places d'ici à 2006, dont 230 dès 2004 dans les centres de rétention administrative (étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire).
- Actuellement il y a (DOM TOM compris) 23 CRA avec 715 places où ont transité en 2002 environ 23 000 personnes (ministère intérieur)
- La loi sur l'immigration qui sera soumise au Sénat, si elle est adoptée, augmentera mécaniquement ce nombre puisque la durée de rétention y passe de 12 à 32 jours.

Disparition de Jean-Noël Chopart

(ASH-18/07/03) Réf. :0539- août /03-31-ASH



Vous le lisiez ou pas, c'est un nom à connaître.

- Sociologue, administrateur de la recherche à la MIRE, il avait 55 ans
- Dans les années 70, il reliait les problèmes du travail et du hors-travail, les mouvements syndicaux et sociaux
- Son ouvrage de référence : « Les mutations du travail social » (2000)

Une nouvelle carte des commissariats et des gendarmeries d'ici à 2005

(Le Monde-07/08/03) Réf. :0554-août/03-32-LM



voilà une brève qui ne nous bouleversera pas direz-vous mais qui est tout de même importante nous a-t-il semblé.

- La carte, dépassée, datait de 1941.
- La nouvelle a été présentée en conseil des ministre le 21/07
- Le principe est inchangé : zones urbaines sous la responsabilité de la police et zones rurales aux soins de la gendarmerie mais elle tient compte de la désertification de certaines zones rurales et de l'urbanisation des communes entourant les grandes villes.
- Dans cette perspective la zone « commissariat » de Marseille sera élargie.

Accès aux origines personnelles : les règles de conservation des informations par le CNAOP sont fixées

(ASH-22/08/03) Réf. :0560- août /03-32-ASH



Peut éviter des recherches fastidieuses

- La loi du 22/01/02 permet de lever le secret sur les naissances sous X à la demande de l'enfant sous réserve de l'accord de la mère
- Ces données sont traitées par le Conseil National de l'accès aux origines personnelles
- Décret 2003-671 du 21 juillet 2003, JO 24/07/03

Le webmaster d'un site néonazi, SOS-Racaille, a été interpellé par les polices française et russe avec l'aide de passionnés d'informatique

(Le Monde-09/08/03) Réf. :0565-août/03-32-LM



Nous avons signalé ce site à plusieurs reprises. Nous continuons et aimerions avoir l'épilogue de cette interpellation.

- En français, l'administrateur présumé du site SOS-Racaille a été interpellé à Moscou le 15/07
- Le site avait été ouvert en mars 2001, avait disparu en mars 2003 et avait fait l'objet d'un rapport du MRAP en juillet 2003
- Les plaintes des gens harcelés par e-mail n'aboutissaient jamais : un groupe de travail bénévole, auto-baptisé V8 s'est attaché à cette traque, en communiquant ses renseignements aux polices spécialisées

[Retour Sommaire Général](#)

coup de cœur

Accompagner les mères le plus tôt possible

(ASH-22/08/03) Réf. :0567- août /03-33-ASH



Nous aimons cette notion de prévention précoce et croyons fortement au bienfait apporté par une écoute des mères avant qu'elles le soient si l'on peut dire. On retrouve comme souvent les capacités de respect de l'autre et de souplesse du travail social. Nous nous permettons de citer longuement l'éducatrice en fin de résumé car ce passage peut s'appliquer à des multitudes de situations, précisant bien les limites du travail possible et par là-même l'enrichissant.

- Près de Lyon, un centre d'accueil et de logement pour mère et enfant (CALME) existe depuis 2001 et fonctionne avec 6 bénévoles par ailleurs professionnels du social + une Educ. Spéc.
 - On y suit les femmes du début de leur grossesse jusqu'à neuf mois après leur accouchement. Les autres structures en général prennent les femmes en charge à partir du 7^e mois de grossesse.
 - Les femmes sont orientées par la Maison du département, les CHRS et quelques maternités. Elles sont dans un grand dénuement (matériel, administratif et psychologique)
 - On y aborde désir d'enfant, place du père, etc. on y donne aussi vêtements et jouets.
 - La neutralité y est de rigueur et rassure : pas de jugement, donc pas de crainte d'un signalement ou d'un placement de l'enfant. C'est établir un lien de confiance, « une étape intermédiaire avant un éventuel soutien thérapeutique »
 - L'éducatrice procède à des entretiens dont la périodicité est laissée au choix des femmes
- Ce travail intervient à un moment où resurgit la question des relations familiales, notamment la place de la mère de ces femmes à laquelle répond quasi systématiquement l'absence du père.
 - Pour ce dernier point on tient au CALME à la mixité dans l'accueil de femmes qui ne rencontrent souvent que d'autres femmes autour de leur grossesse (sages-femmes, puéricultrices, etc.) : par ex. l'équipe qui accueille leur enfant pendant les entretiens est mixte. C'est une manière symbolique d'apporter l'image de l'homme, donnant un biberon etc.
 - Parallèlement un réseau de partenaires aide à résoudre les difficultés matérielles ou orienter vers des structures de soins : PMI, CMP etc.
 - Le CALME travaille avec le SSAE et la Cimade pour aider les femmes issues de l'immigration qui forment une grande part du public. S'occuper des papiers mais aussi essayer de faire évoluer les habitudes et apporter un appui à celles qui refusent polygamie ou excision.
 - L'urgence constatée étant l'hébergement, le CALME s'est doté d'un appartement pour deux mamans avec leur bébé : durée de 3 à 6 mois.
 - Au-delà de l'acquisition d'une autonomie qui permet d'accéder ensuite à d'autres logements, il permet aux mères de disposer d'un lieu à elles pour pouvoir fusionner avec leur bébé. D'autant plus important que souvent ces femmes ont connu énormément de structures collectives qui leur sont devenues insupportables
 - Le centre envisage de s'ouvrir à des animations avec des femmes du quartier pour que la parole entendue ne soit pas que celle des travailleurs sociaux.
 - Une démarche de supervision avait été menée avec 2 psychanalystes avant l'ouverture du centre et toute nouvelle orientation est travaillée de la même façon
 - Seul problème : le financement. Ils attendent toujours la subvention CG pour 2001. ???
 - « Les femmes qui arrivent ici pour la première fois ont un énorme besoin de parler. Pour le

contact initial, nous sommes deux à accueillir le jeune femme, ce qui permet, lorsqu'il y a un débordement de parole, de modérer, d'éviter qu'elle ne rentre dans des choses trop intimes. De même, lors des entretiens individuels, je suis beaucoup dans l'écoute et j'évite de l'interroger sur des événements trop douloureux, comme un viol par exemple. A travers cette attitude, nous cherchons surtout à combler un manque important de reconnaissance »

[Retour Sommaire Général](#)